

Réunion des chargés de mission SAGE

Mardi 19 Avril

Plan de gestion stratégique

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Département de l'Isère et
du Rhône

88 communes

200 000 habitants



PRESENTATION DU TERRITOIRE

850 km²

350 km
de cours d'eau

- La Bourbre

- L'Hien

- L'Agy

- Le Bion

- Le Catelan



PRESENTATION DU TERRITOIRE



PRESENTATION DU TERRITOIRE



ELABORATION DU SAGE DE LA BOURBRE



PHASE PRELIMINAIRE

AVRIL **1997** : Arrêté de délimitation du périmètre

JANVIER 1998 : Arrêté de composition de la CLE



PHASE ELABORATION

JUILLET **2002** : Validation état des lieux diagnostic

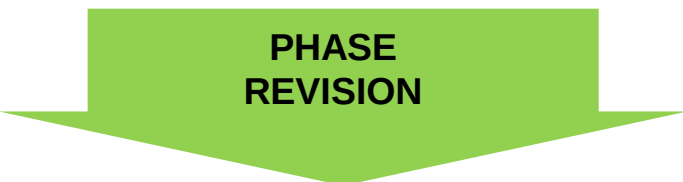
9 juillet **2007** : Validation du projet de SAGE par la CLE

APPROBATION

8 Août 2008 : Arrêté Inter préfectoral portant approbation du S.A.G.E.

MISE EN OEUVRE

Décembre **2015** : Validation du BILAN par la CLE



PHASE REVISION

LES ZONES HUMIDES DU SAGE

Stratégie du SAGE de la Bourbre sur les zones humides

1 – Suite à l'état des lieux de 2002

CONSTAT : inventaire des zones humides à réaliser.

Priorisation des secteurs à inventorier :

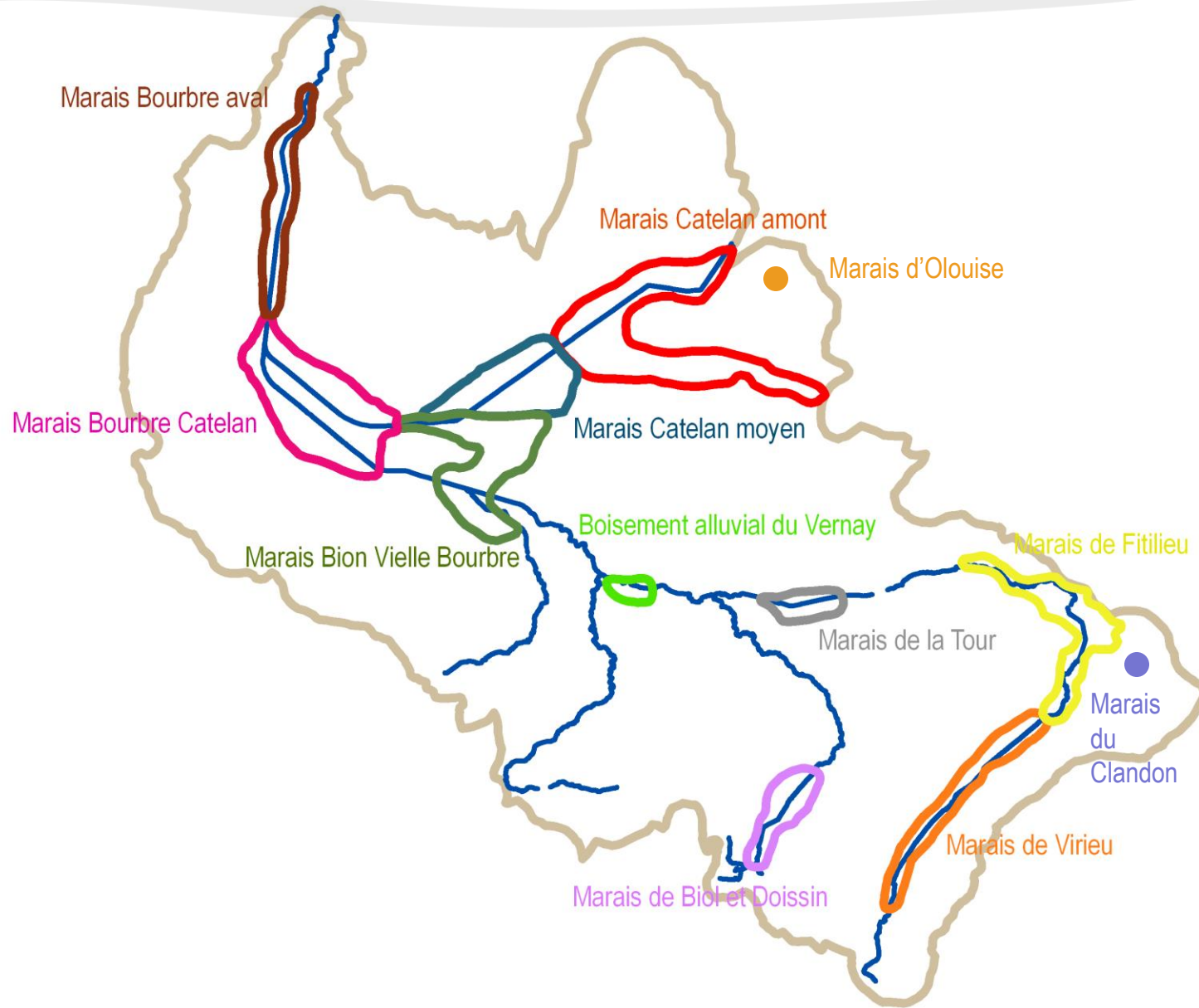
Au regard des enjeux forts du bassin en terme d'aménagement du territoire, la CLE a décidé, pour établir un SAGE ambitieux, de lancer un inventaire des zones humides de la vallée alluviale particulièrement soumise à la pression de développement économique – CATELAN

2 – Malgré ce constat : **Volonté de la CLE de Mettre en place d'une stratégie de non dégradation et de restauration des zones.**

Définition de zones stratégiques permettant de préciser les Espaces Utiles afin de limiter la dégradation de ces zones et mise en place d'une stratégie de restauration.

LA NON DEGRADATION : LES ESPACES UTILES

Le SAGE a défini onze zones stratégiques de bassin.



LA NON DEGRADATION : LES ESPACES UTILES



PAGD – Préconisation PVEU3

Sur chacune de ces zones, les acteurs du territoire devront définir en concertation et sous l'égide de la CLE, une zone délimitée qui sera qualifiée d'Espace Utile à Enjeu Caractérisé (EUEC).

Les autres espaces prendront le statut d'Espace Utile à Enjeu Non Caractérisé (EUENC).

LA NON DEGRADATION : LES ESPACES UTILES

Les Espaces Utiles :

- ◆ **Les zones humides**
- ◆ La cartographie des aléas et zones inondables
Plan de Prévention des Risques Inondations (**PPRI**) de la Bourbre
- ◆ Les **inventaires écologiques**
- ◆ Les **périmètres de protection des captages**

Cette délimitation doit permettre de :

1- préserver l'intégrité physique des EUEC. Cela passe par un classement en zone N (naturelle), A (agricole), EBC (Espaces boisés classés).

2- maîtriser les projets incontournables dans les EUENC au travers des PLU.

LA NON DEGRADATION : LES ESPACES UTILES

PAGD – Préconisation PVEU4

Le maintien des Espaces Utiles à Enjeu Non Caractérisé dans une vocation d'urbanisation future est possible :

1- Si le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de la commune concernée argumente l'impossibilité de trouver ailleurs les capacités nécessaires à son développement durable et conditionne l'ouverture effective à l'urbanisation si et seulement si **les capacités foncières constituant une alternative sont épuisées.**

2- Si le PLU démontre qu'il prend en compte, dans son équilibre, la nécessité d'espace pour permettre une **urbanisation cohérente avec les exigences environnementales**

RECONQUETE : LE SCHEMA DE VOCATION



PAGD – Préconisation PVEU5

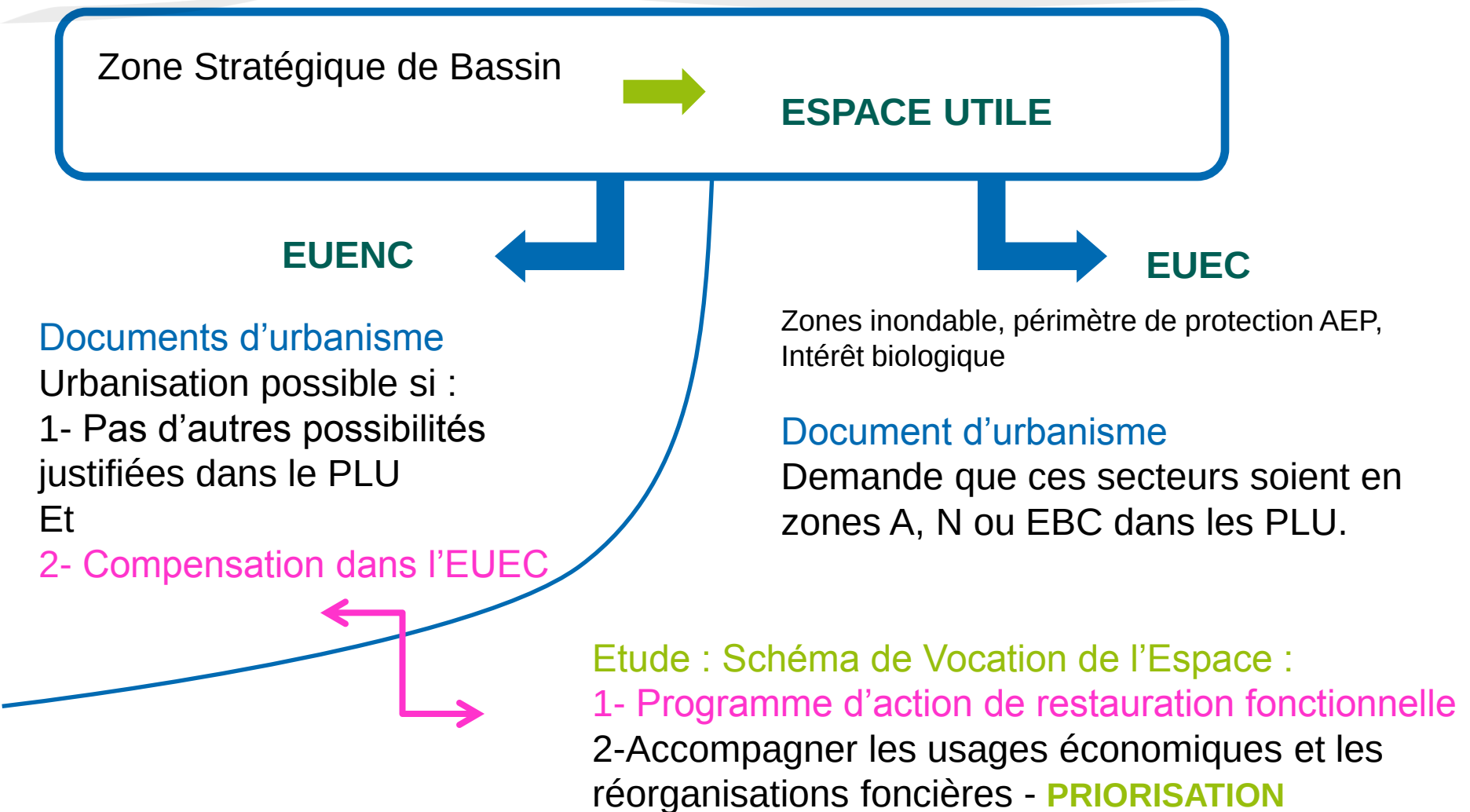
Au sein de l'espace utile à enjeu caractérisé, établir en concertation avec les acteurs concernés *un schéma de vocation de l'espace* permettant de dégager :

- *Un état souhaité à moyen et long terme de l'espace* précisant l'équilibre entre les différents espaces
- *Une stratégie de reconquête* permettant d'établir un programme d'action de restauration fonctionnelle et d'impulser des actions appropriées pour l'accompagnement des usagers économiques.

Nom	Enjeu Eau Particulier au site	Enjeux autres (et potentiels)	Echéance	Pilotage ¹
Marais Catelan (amont RD65) (+/- Marais Olouise ?) SAGE : zone humide d'intérêt environnemental particulier, stratégique pour la gestion de l'eau + zone où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur	Biodiversité Régulation des crues Ressource AEP	Agriculture, irrigation, développement rural	Priorité 1	?? SMABB // dimension gestion globale AEP pour animation (contexte de l'appel à projet « DTR ») +/- Co-maîtrises d'ouvrage à définir autour de l'enjeu AEP (cf préconisation P3-d)
Marais de Biol et Doissin	Biodiversité Régulation des crues Qualité eaux superficielles (RNABE nitrates)	Agriculture, Cadre de vie, autoroute, réintroduction de la cigogne, (valorisation des produits du terroir et tourisme vert)	Priorité 1 (démarré ; SDAGE = reconquête des têtes de bassin)	Cté communes Vallée de l'Hien (compétence = aménagement du territoire - (contexte de l'appel à projet DTR ⁽¹⁾))
Marais de Virieu	Biodiversité (courlis) Régulation des crues Qualité eaux superficielles (RNABE nitrates), ressource AEP (Prévention pesticides puits St-Ondras)	Agriculture, cadre de vie, (loisirs verts, chasse, pêche).	Priorité 2 (gestion de la zone humide étroitement liée à la gestion du transport solide ; donc en attente résultats étude géomorphodynamique (cf PVEU7))	? ? Cté communes Virieu-Vallée de la Bourbre (compétence = développement rural) +/- St-Ondras et Le Passage
Marais Bourbre moyenne <i>+/- Marais du Clandon</i>	Biodiversité – Boisement alluvial d'intérêt patrimonial de bassin. Régulation des crues Soutien des étiages	Chasse, pêche, agriculture (entre déprise et drainage selon les zones) +/- patrimoine industriel, forêt ?	Dès que possible. Faire émerger les maîtres d'ouvrage en parallèle à la délimitation de l'Espace Utile à Enjeu Caractérisé.	? ? Cté communes de la Chaîne des Tisserands (compétence = environnement et développement économique)
Marais de la Tour	Biodiversité Régulation des crues Soutien des étiages ?	(mal connus, déprise ?) Autoroute, Décharge Classe II	Priorité 2 (// écrêtement des crues+mesures compensatoires) ; voir priorité 1 // projet d'extension du Centre de Stockage de Déchets Ultimes.	?? Cté de communes des Vallons de la Tour (compétence = environnement et développement) ?
Marais du Vernay	Biodiversité Expansion des crues Soutien des étiages Ressource AEP	Agriculture, Chasse A43/48, voie ferrée et frêtGV	Priorité 2 // écrêtement des crues + LGV	?? CAPI ? ?? SMABB (projet de sur-inondation)
Marais Bion / Vieille Bourbre	Biodiversité Régulation des crues Mesures compensatoires (urbanisation et infrastructures)	infrastructures, agriculture, drainage, cadre de vie péri-urbain, « vélo route/voie verte », cadre de vie, loisirs verts, chasse,	Priorité 1 (démarré) // mesures compensatoires urba en périphérie et projet de renforcement de l'écêtement des crues par sur-inondation.	SMABBourbre pour le compte de la CAPI (contexte du contrat d'agglomération) + lien avec communes limitrophes, en parallèle à la délimitation de l'Espace Utile à Enjeu Caractérisé.
Marais Bourbre/Catelan	Biodiversité (APPB Confluent Bourbre Catelan), LGV	Plans de gestion (APPB, communaux)		
Marais Catelan/St-Savin	Biodiversité Régulation des crues	Agriculture, irrigation, LGV, drainage, carrière, A48	Priorité 2	?? CC Balmes Dauphinoises ?
Marais Bourbre aval	Corridor Qualité eaux superficielles Qualité des eaux souterraines	Agriculture (irrigation), Chasse	Priorité 4	??
Boisement alluvial Pont de Chérucy-Chavanoz	Espace de divagation Régulation des crues	Pêche, promenade, espèces envahissantes, projet de requalification entre Seuil Goy et Rhône (+ vaste)	Priorité 2 (voir 1 si l'agglomération démarre projet de requalification (contexte du CDRA))	Co-maîtrise d'ouvrage à définir entre les 4 communes

¹ A TRAVAILLER en phase d'élaboration du Contrat de Rivière, en parallèle à la Délimitation de l'espace Utile à Enjeu Caractérisé au sein de la zone stratégique de bassin (PVEU3)

SYNTHESE



Proposition de Calendrier des réalisations

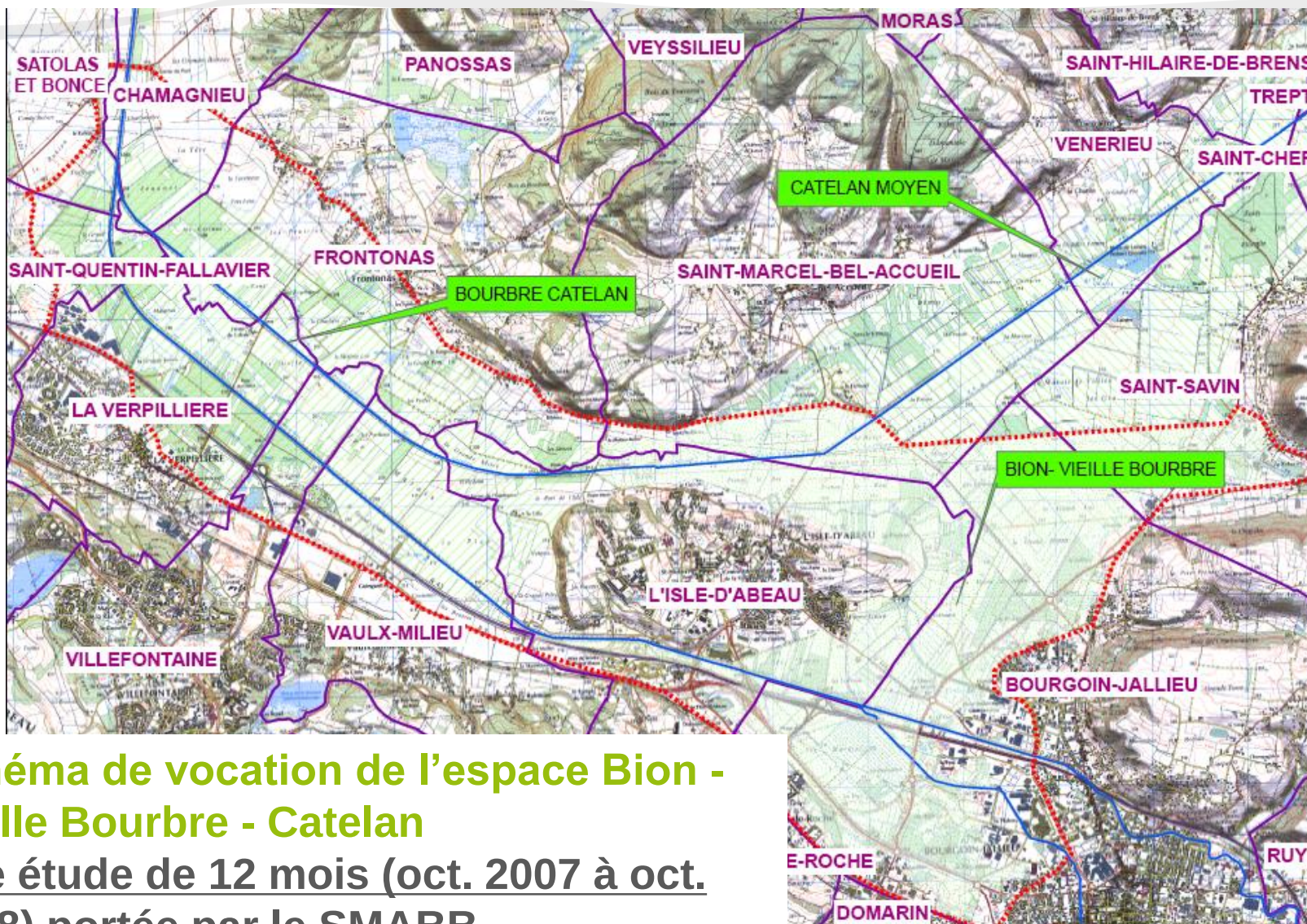
CARTOGRAPHIE DES ESPACES UTILES

REALISATION DU SCHEMA DE VOCATION DES ESPACES

REALISATION D'UN PLAN DE GESTION

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Marais de Biol et de Doissin						←→	←→	
Marais de Fitilieu (Bourbre moyenne)		Pas de Schéma de vocation proposé			←→	←→		
Marais du Clandon		Pas de Schéma de vocation proposé				←→	←→	
Marais de Virieu				←→	←→			
Boisement du Vernay		Pas de Schéma de vocation proposé		←→	←→			
Boisement alluvial Pont de Chérury Chavanoz		Pas de Schéma de vocation proposé Pas de plan de gestion proposé					←→	
Marais de la Tour		Pas de Schéma de vocation proposé Plan de gestion réalisé - mise en oeuvre en cours (CCVT)		←→				
Marais Bion Vieille Bourbre		Schéma de vocation réalisé Carte des Espaces Utiles réalisé				←→		
Marais Bourbre Catelan		Schéma de vocation réalisé Carte des Espaces Utiles réalisé Plan de gestion réalisé - mise en oeuvre en cours (AVENIR)				←→		
Marais Catelan Moyen		Schéma de vocation réalisé		←→		←→		
Marais Catelan amont	Salagnon	Schéma de vocation réalisé		←→	←→	←→		
	Saint Chef	Schéma de vocation réalisé		←→	←→	←→		
	Saint Marcel Bel Accueil	Schéma de vocation réalisé		←→	←→	←→		
Marais Olouise		Pas de Schéma de vocation proposé		←→			←→	
Marais Bourbre aval						←→	←→	←→

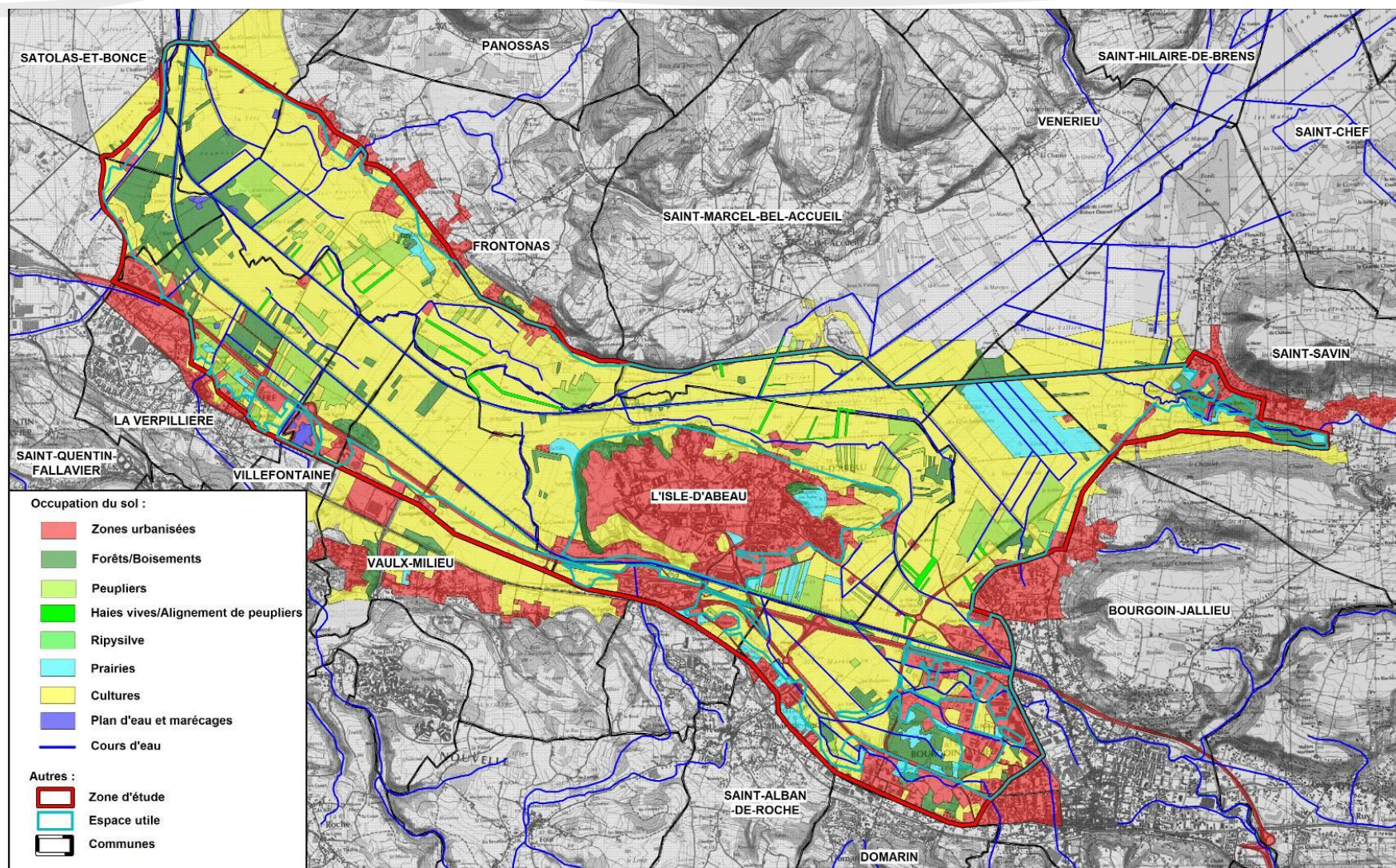
LES ESPACES UTILES BOURBRE CATELAN



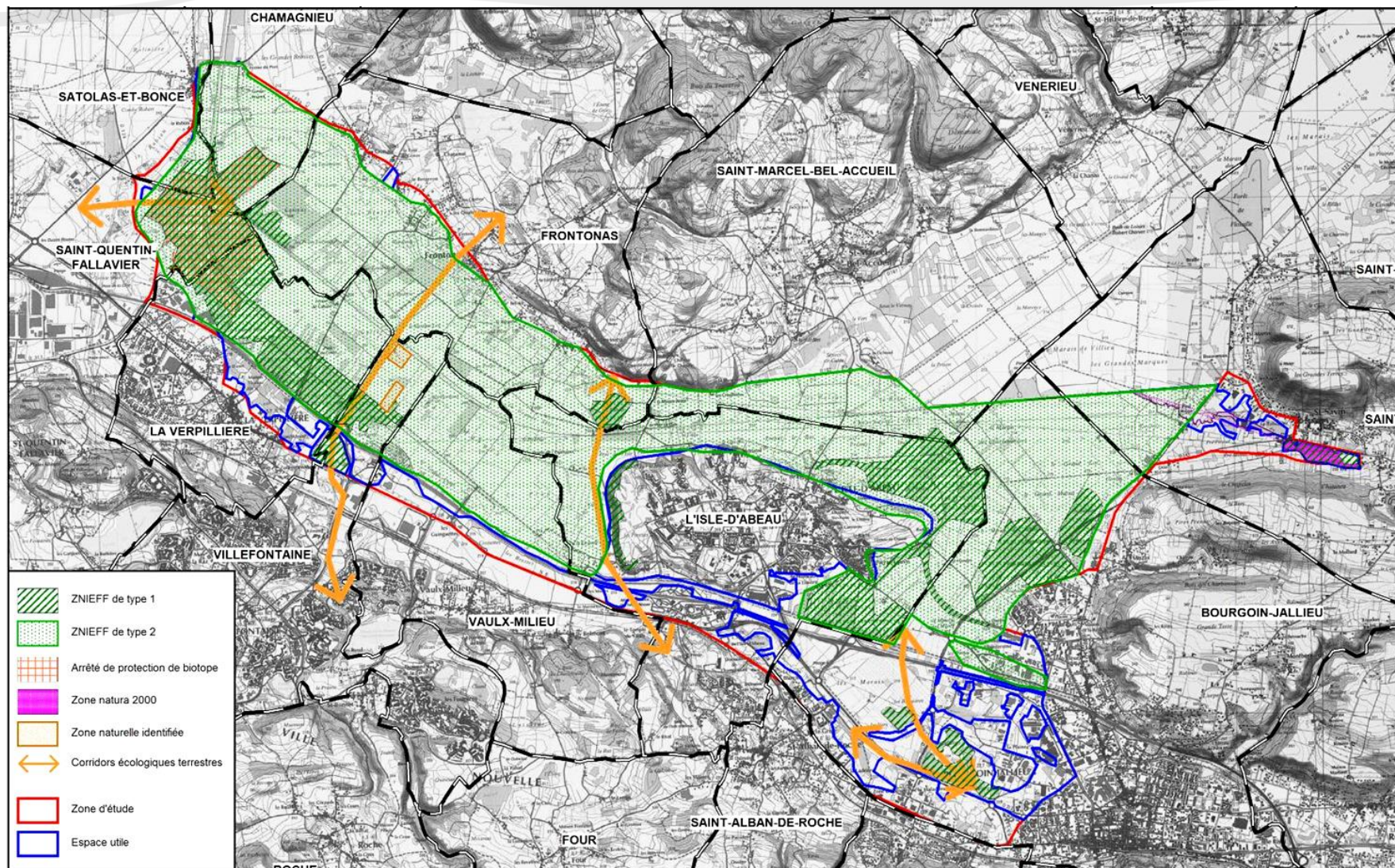
**Schéma de vocation de l'espace Bion -
Vieille Bourbre - Catelan**

**Une étude de 12 mois (oct. 2007 à oct.
2008) portée par le SMABB**

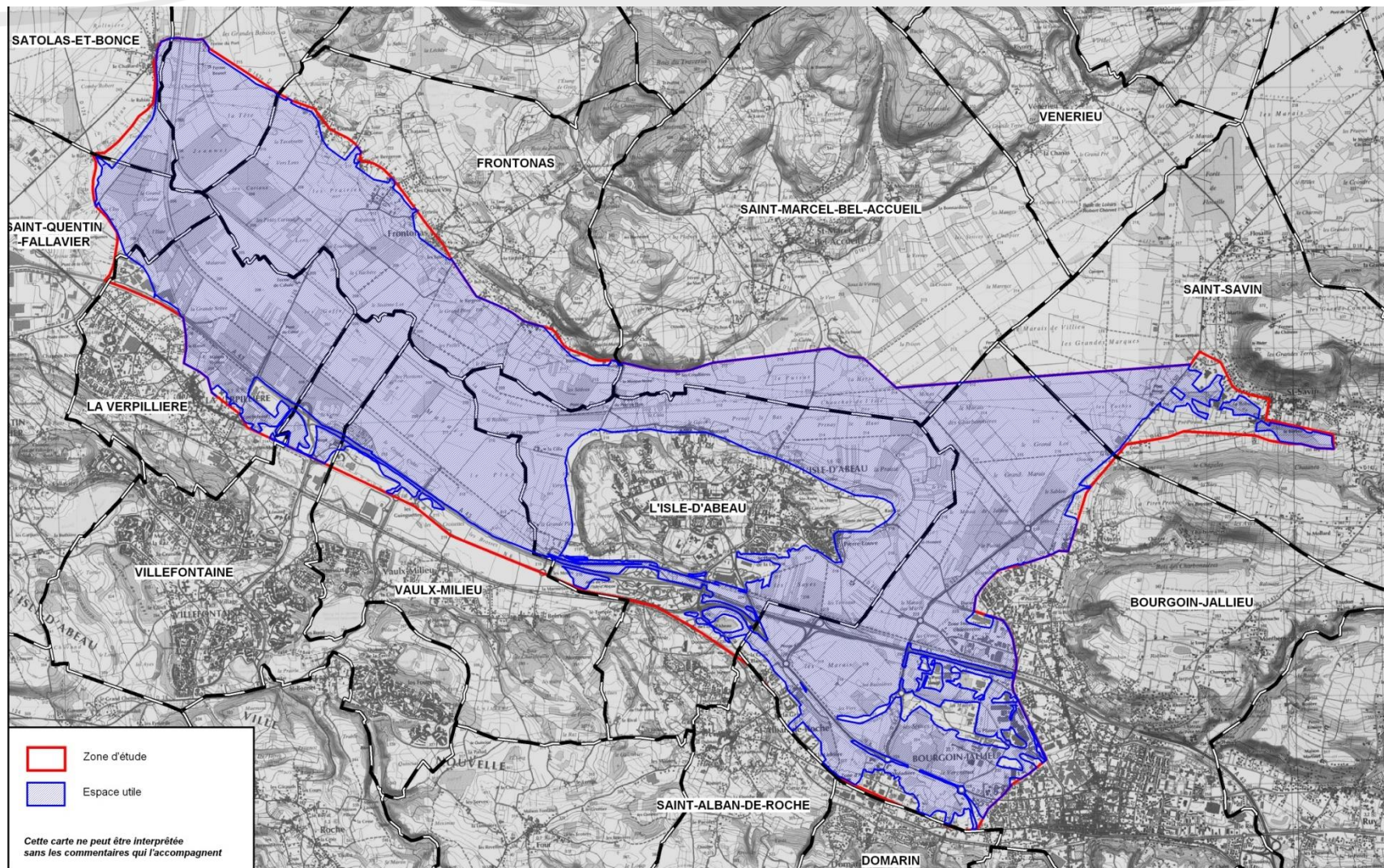
LES ESPACES UTILES BOURBRE CATELAN



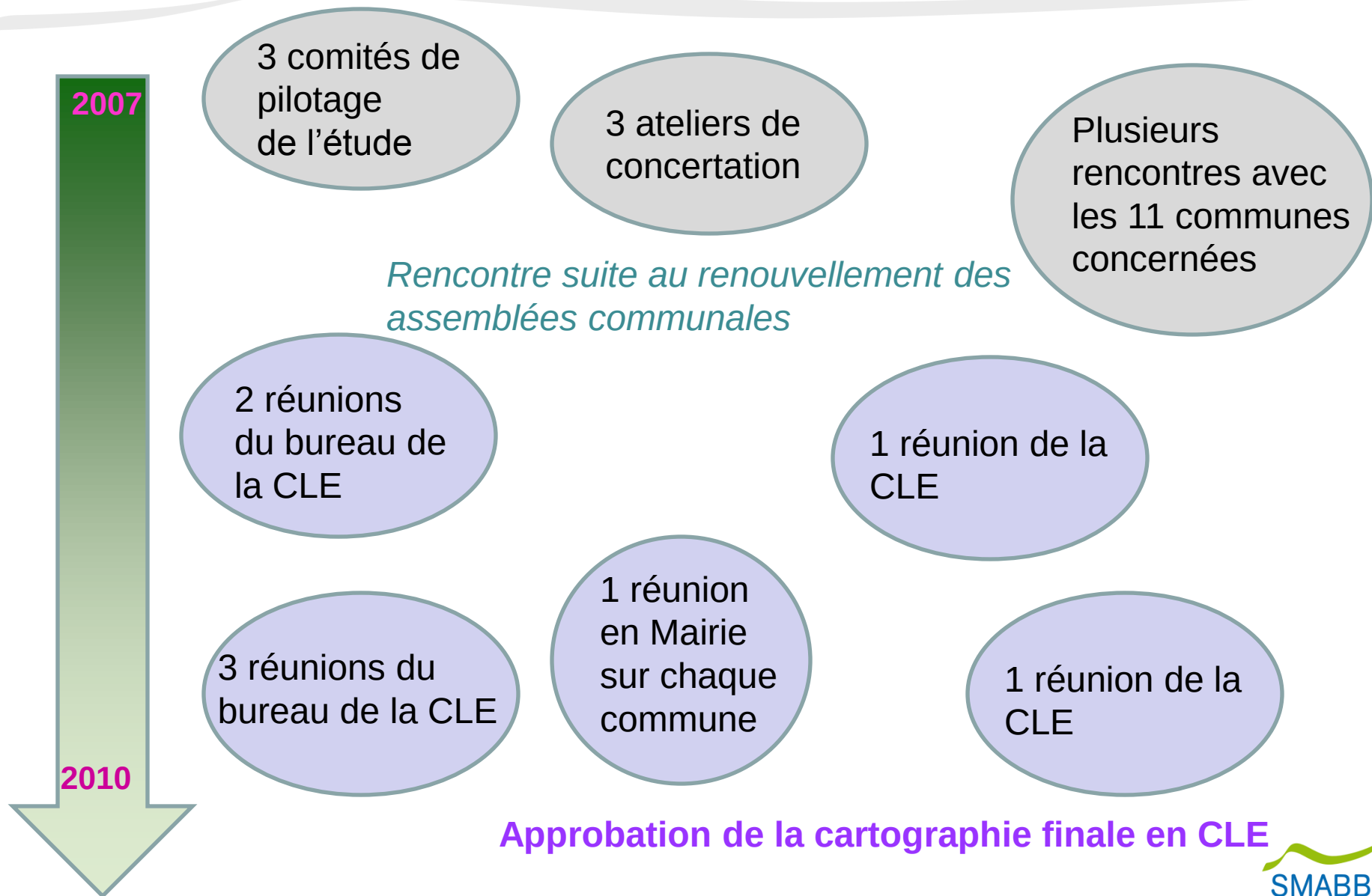
LES ESPACES UTILES BOURBRE CATELAN



LES ESPACES UTILES BOURBRE CATELAN



LES ESPACES UTILES DU SAGE

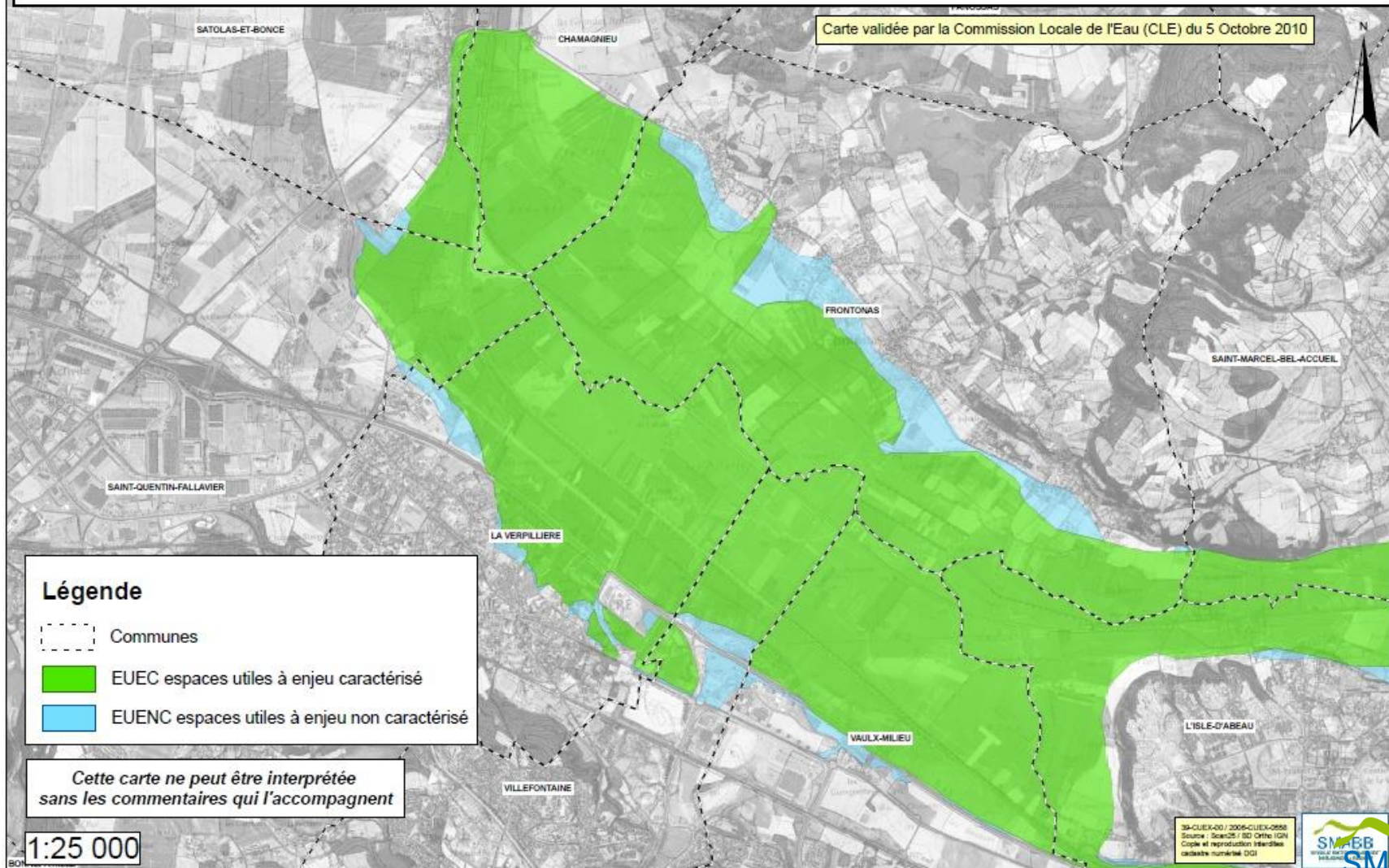


LES ESPACES UTILES DU SAGE

Carte des Espaces Utiles pour l'Eau et les Milieux - Secteur Ouest

Zone humide Stratégique Bion-Vieille Bourbre / Bourbre-Catelan

Carte validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 5 Octobre 2010



Légende

--- Communes

■ EUEC espaces utiles à enjeu caractérisé

■ EUENC espaces utiles à enjeu non caractérisé

*Cette carte ne peut être interprétée
sans les commentaires qui l'accompagnent*

1:25 000

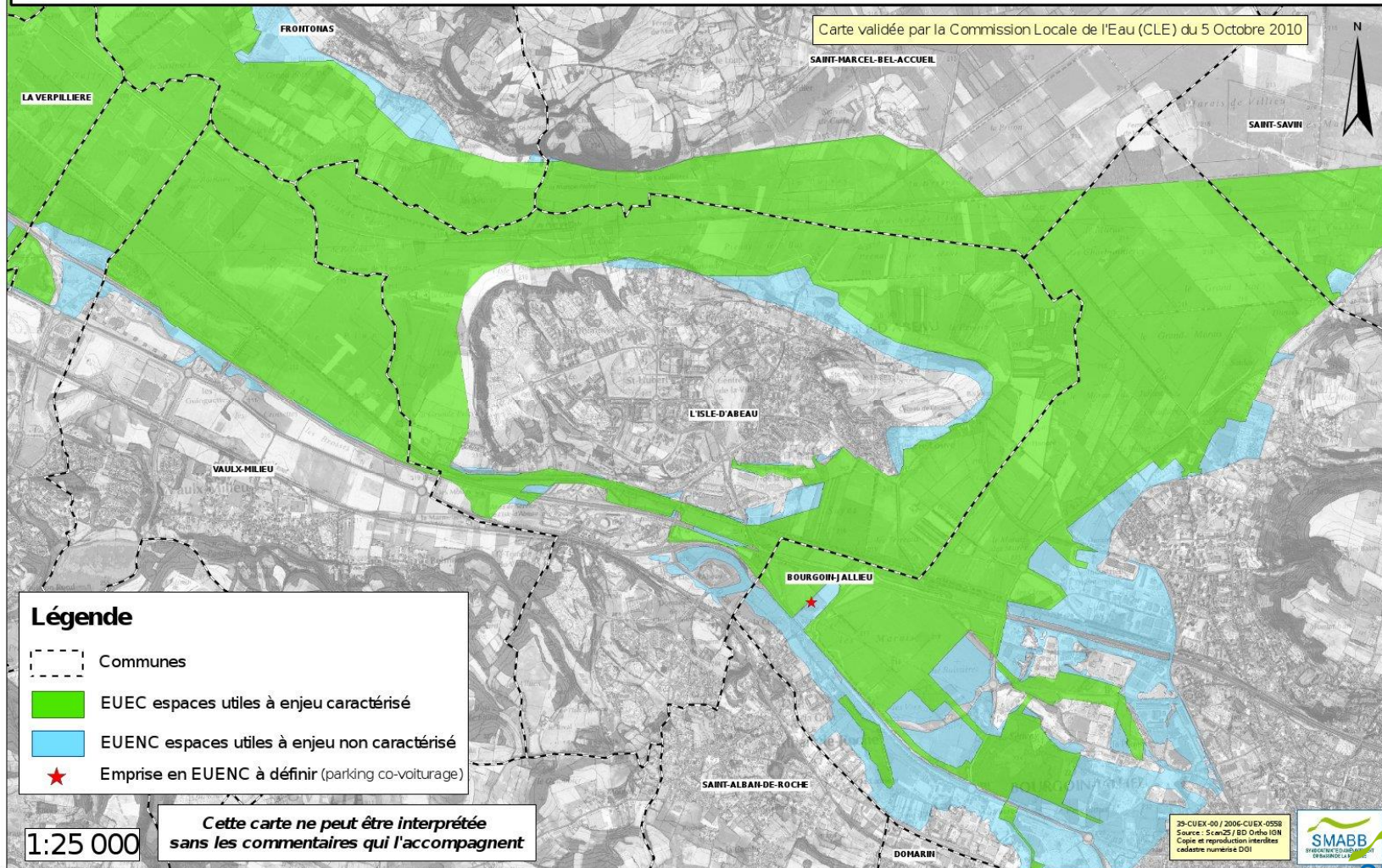
34-CUEX-00 / 2006-CUEX-0558
Source : Sca025 / BD Ortho IGN
Copie et reproduction interdites
cadastre numérique (DGI)

LES ESPACES UTILES DU SAGE

Carte des Espaces Utiles pour l'Eau et les Milieux - Secteur Centre

Zone humide Stratégique Bion-Vieille Bourbre / Bourbre-Catelan

Carte validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 5 Octobre 2010



AVANCEMENT

2 cartographies
d'EU validées par
la CLE
1 en cours

3 études réalisées
1 prévue pour
2016

D'autres secteurs
où actions en
cours

PAEC reprend les
ZSB



REFLEXIONS CONCLUSIONS

NON DEGRADATION :

Notion Espace Utiles partagée par les acteurs du territoire – Animation
Notion propre au territoire de la BOURBRE.

Compensation 200 % est dissuasive (parking co-voiturage)

- Sur territoire de la Bourbre pression foncière importante
- Approche globale pragmatique intégrant une compensation en surface et une compensation en *fonction* (Le SAGE Bourbre est écrit dans ce sens).

MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE GESTION

Pas de maître d'ouvrage.

RESTAURATION

Définition de la fonctionnalité des zones humides difficile

Intégrer les mesures compensatoires dans des plans de gestion



MERCI DE VOTRE ATTENTION

